
RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements – série no 2
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : FACEF et ARC

Question 7 **Référence : SCGM-1, document 1, p.10**

Vous spécifiez qu'une baisse de l'ordre de 40% devrait être faite pour que les tarifs de la grande entreprise rejoignent ceux de Enbridge Consumers. Bien vouloir indiquer l'écart existant à cet égard au niveau des tarifs résidentiels en comparaison avec Enbridge, Consumers Gas et Union Gas.

Réponse

Vous trouverez ci-dessous un tableau démontrant l'écart entre les taux moyens pour une consommation résidentielle typique de 3 800 m³ selon les tarifs de SCGM, Enbridge Consumers et Union Gas.

COMPARAISON DES TAUX TD*		
Cas-types : Tarif 1 (résidentiel, 3 800 m³/année, 73%chauffage)		
Distributeur	Taux moyen ** ¢/m ³	Ecart v.s. SCGM
SCGM	29,121	-
Enbridge Consumers	15,464	-46,9%
Union Gas	12,215	-58,1%

*Excluant le gaz de compression

**Taux au 1^{er} octobre '98 sauf Union au 1^{er} janvier '99